



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 9 avril 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Claudine CAULET.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 11 - Festival International de Musique Besançon Franche-Comté - Convention cadre 2018-2020

## Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté Convention cadre 2018-2020

**Rapporteur : M. CURIE, Conseiller Municipal Délégué**

	Date	Avis
Commission n° 6	27/03/2018	Favorable unanime

Créé en 1948, le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté est l'un des plus anciens festivals de musique de France. Ouvert aux récitals, à la musique de chambre et aux musiques du monde, c'est toutefois le répertoire symphonique qui a le plus marqué son histoire. Cette vocation s'est renforcée, en 1951, par la création du Concours International des jeunes chefs d'orchestre et, depuis 2004, par la mise en place d'une Résidence de compositeur.

En 2013, le conseil d'administration de l'association a renforcé ses orientations :

- en réaffirmant la prééminence de la musique d'ensemble et la présence de grandes formations symphoniques,
- en confiant la responsabilité artistique de la programmation au directeur du festival, M. Jean-Michel MATHE,
- en associant un chef d'orchestre à la présidence du Concours de jeunes chefs d'orchestre.

Compte tenu du rôle important joué par le Festival, le Concours et la Résidence de compositeur dans la diffusion du répertoire symphonique à Besançon et en région, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, le Département du Doubs et la Ville de Besançon ont décidé de soutenir les activités de l'association dans le cadre d'une convention cadre 2018-2020, annexée au présent rapport.

Au titre de cette convention, la Ville de Besançon s'engage :

- à verser à l'association une subvention annuelle d'un montant prévisionnel de 183 000 € (la subvention fera l'objet d'une délibération chaque année),
- à mettre à la disposition de l'association, à titre gracieux, des salles municipales (Théâtre, Kursaal, etc.), des réseaux d'affichage et de la décoration florale, et à fabriquer des calicots et divers documents promotionnels, pour un montant évalué à 75 000 €,
- à demander au Casino JOA le versement à l'association, au titre du mécénat culturel, d'une contribution annuelle d'un montant minimal de 60 000 €.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

**- de se prononcer favorablement sur le projet de convention cadre 2018-2020 à intervenir avec l'Association du Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté,**

**- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.**

M. BONTEMPS, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 8